

Conférence générale

GC(48)/24

Date : 20 septembre 2004

Distribution générale

Français

Original : Anglais

Quarante-huitième session ordinaire

Point 22 de l'ordre du jour provisoire
(GC(48)/1)

Examen des pouvoirs des délégués Texte d'une communication datée du 20 septembre 2004 reçue de la Représentante permanente d'Israël auprès de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Monsieur le Président,

La délégation d'Israël à la 48^e session ordinaire de la Conférence générale de l'AIEA rejette les efforts continus que plusieurs délégations d'États arabes déploient pour traiter des questions politiques par le biais de la Commission de vérification des pouvoirs, comme il ressort du document GC(48)/23 du 17 septembre 2004 adressé au Président de la Commission de vérification des pouvoirs de la Conférence générale de l'AIEA.

Comme le montre clairement le chapitre IV du Règlement intérieur de la Conférence générale, la procédure d'examen des pouvoirs a pour seul objet de vérifier que les pouvoirs des délégués ont été établis dans les formes requises et présentés dans les délais voulus.

Cette procédure n'est en aucun cas de nature politique ; elle n'est pas non plus censée servir à promouvoir des intérêts politiques. La teneur du document susmentionné outrepassé donc le domaine de compétence de la Commission de vérification des pouvoirs et est sans rapport avec l'objet et les tâches de l'AIEA et de cette importante session de la Conférence générale.

La délégation israélienne demande que le présent document soit inclus dans le rapport de la présente session de la Conférence générale et soit traité comme un document officiel de cette dernière.

(signé) Gabriella Gafni
Ambassadeur d'Israël

Le Président de la Commission de vérification
des pouvoirs de la quarante-huitième session
ordinaire de la Conférence générale de l'AIEA